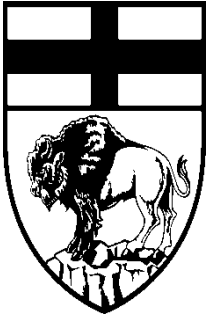


Mercredi 22 mars 2023



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 33  
**ET AVIS**

**CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M. MICHALESKI

(N° 231) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)*

---

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. ALTOMARE  
M. GERRARD  
M<sup>me</sup> LATHLIN  
M. MALOWAY  
M<sup>me</sup> MARCELINO  
M. REDHEAD  
M. SALA  
M. SANDHU  
M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

## **GRIEFS**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **COMITÉ PLÉNIER**

### **COMITÉ DES SUBSIDES**

(94 heures 13 minutes)  
(enceinte — Conseil exécutif)  
(salle 254 — Santé)  
(salle 255 — Éducation et Apprentissage de la petite enfance)

---

### **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT**

M. le *ministre* CULLEN

(N° 14) — *Loi d'exécution du budget de 2023 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2023*  
(M. SALA — 29 minutes)

---

### **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*  
(Période des questions — 15 minutes)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

(M. WIEBE — 28 minutes)

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

(U. ASAGWARA — 20 minutes)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON

(N° 17) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* REYES

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters)*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 30) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (2)*

M. le *ministre* JOHNSON

(N° 31) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act (2)*

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

(N° 32) — *Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et modifications connexes)/An Act respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Related Amendments)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la *ministre* MORLEY-LECOMTE

(N° 33) — *Loi sur les services de traitement des dépendances/The Addiction Services Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act*

M. le *ministre* EWASKO

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* REYES

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act*

---

## QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

M. LAMONT

1. Les médias ont rapporté qu'une demande d'accès à l'information indiquait qu'il n'existait aucun document ni aucune note consignait par écrit les discussions entre le ministère de la Justice, les services de police et le convoi pendant l'occupation du convoi à l'Assemblée législative du Manitoba et le barrage au poste frontalier d'Emerson. Pourquoi ces discussions n'ont-elles pas été consignées et qui était responsable de cette décision?
2. Comment le gouvernement provincial a-t-il pu prendre des décisions, donner des conseils, planifier ses activités et en faire le suivi sans consigner les discussions concernant l'occupation du convoi à l'Assemblée législative du Manitoba qui a duré plusieurs jours, a ralenti la circulation sur les routes, a causé des embouteillages à la frontière avec les États-Unis et a nécessité l'intervention de multiples services des forces policières et de sécurité comme le Service de police de Winnipeg, la GRC et le service de sécurité de l'Assemblée législative?
3. Il a été reconnu publiquement que l'occupation du convoi a donné lieu à des menaces, à de l'intimidation, à des occupations et à des barrages et que ses organisateurs, tel Pat King, ont proféré des menaces répétées de violence sous-entendue dans les médias sociaux pendant des mois et qu'ils ont déclaré que des politiciens et d'autres personnes seraient la cible de munitions chargées. La première ministre rendra-t-elle public le rapport d'évaluation complet de la GRC étant donné qu'elle a écrit au premier ministre du Canada pour l'informer que, sur la base des conseils de la GRC, le gouvernement provincial n'était au courant d'aucune activité d'espionnage ou de sabotage, d'aucune activité clandestine influencée par des acteurs étrangers, ni d'aucune menace sérieuse de violence cherchant à détruire ou à renverser le gouvernement canadien?
4. Depuis qu'il est en poste, le président-directeur général actuel d'Hydro-Manitoba a-t-il consulté les dirigeants des Premières nations, dont la Manitoba Keewatinowi Okimakanak dans le nord de la province, au sujet des projets de la société et, le cas échéant, combien de consultations ont eu lieu?

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

5. En décembre 2022, les divulgateurs d'actes répréhensibles de « The Link », anciennement MacDonald Youth Services, ont affirmé que l'organisme connaissait des difficultés, notamment que 50 % du personnel avait dû être remplacé et qu'il y avait des allégations voulant que de mauvais traitements aient été infligés au personnel et aux clients, certains d'entre eux étant des jeunes autochtones, et que le président-directeur général et le conseil d'administration aient pris des décisions financières discutables, certaines de ces allégations datant de 2019 voire avant. La ministre des Familles est-elle au courant de plaintes et de lettres faisant état de préoccupations que son ministère aurait reçues au sujet de l'organisme « The Link » avant les lettres des divulgateurs de décembre 2022 et de janvier 2023 et peut-elle indiquer le nom de la tierce partie qui s'occupe de l'enquête sur l'organisme et la nature de son mandat?

6. La ministre des Familles peut-elle expliquer pourquoi le président-directeur général et le conseil d'administration de l'organisme « The Link » n'ont pas été relevés de leurs fonctions après qu'il a été décidé que des allégations graves — voulant notamment que des amis et des membres de la famille aient été embauchés à titre préférentiel à des postes de gestion et que des fonds aient servis à l'achat de mobilier et à d'importants travaux de rénovation dans ses locaux flambant neufs — justifiaient qu'une enquête soit menée?

M. GERRARD

7. La ministre de la Santé peut-elle expliquer la politique actuelle du gouvernement provincial concernant le signalement d'incidents critiques et indiquer de quelle manière cette politique appuie les travailleurs de la santé qui ont été touchés par de tels incidents?
8. L'ensemble résidentiel Lions Place a été construit à l'origine afin de fournir des logements abordables aux aînés et le gouvernement provincial a accepté d'assumer le coût du loyer après que la direction de l'ensemble résidentiel a demandé une augmentation de 10 % des loyers applicable à compter d'avril 2022. Pourquoi la province est-elle prête à verser une subvention directe à un locateur de l'Alberta — une société privée par surcroît — alors qu'à long terme, il serait moins coûteux d'appuyer directement la Lions Foundation?
9. Quelles mesures la ministre de la Santé a-t-elle prises pour collaborer avec le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba ainsi que la Rady Faculty of Health Sciences et le Max Rady College of Medicine de l'Université du Manitoba pour que plus de diplômés internationaux en médecine soient autorisés à exercer leur profession au Manitoba et ainsi permettre à la province de faire face à la pénurie critique de médecins de famille et de spécialistes?

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)*

---

### AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

#### PROPOSITIONS

M. SMOOK — Proposition visant à féliciter le gouvernement provincial d'avoir investi dans des mesures de soutien pour les diabétiques

7. Attendu :

que le gouvernement provincial a fourni un soutien sans précédent dans les secteurs importants qui préoccupent le plus les Manitobains;

que le gouvernement provincial a réalisé des investissements historiques destinés aux soins de santé, aux aînés et aux collectivités locales;

qu'un des programmes auquel le gouvernement provincial a récemment décidé d'accorder une aide d'envergure vise l'élargissement de l'accès aux traitements contre le diabète;

que les nouveaux fonds annoncés permettront aux Manitobains admissibles âgés de plus de 25 ans d'avoir accès à des pompes à insuline et à des glucomètres de pointe;

que cette mesure élargit maintenant l'accès à tous les Manitobains diabétiques admissibles;

que le gouvernement provincial entend cette année fournir aux Manitobains un financement de plusieurs millions de dollars destiné au traitement contre le diabète;

que cet investissement ne constitue qu'une partie du financement de 7,9 milliards de dollars que le gouvernement provincial consacre aux soins de santé;

que le gouvernement provincial a réalisé des investissements allant au-delà du financement accordé en réponse à l'inflation et qu'il a permis l'élargissement et la création de nombreux services de soins de santé dont dépendent les Manitobains;

que depuis 2016, le Manitoba est un chef de file en matière de traitement du diabète et de couverture pour les diabétiques étant donné que le gouvernement provincial a annoncé mesure après mesure de soutien accru,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial pour les efforts qu'il a déployés pour affecter davantage de fonds aux soins de santé afin que les Manitobains diabétiques admissibles puissent avoir accès à des pompes à insuline et à des glucomètres plus rapidement.